

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 20 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Kamal DJEMAA pour Yves ARTETA ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Claire AZEMA pour Véronique CHIAVAZZA ; Christophe BRUNETTON pour Gisèle COIN.

Absent excusé :

Absente : Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Véronique CHIAVAZZA

Objet : Participation de la Commune au Festival culturel intercommunal "Saône en Scène 2022"

Rapporteur : Yves ARTETA

Auteur : Matthias BETZER

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame la Conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- CONSIDERANT la coopération intercommunale entre les communes du Val de Saône en matière de culture par la création et la mise en œuvre de la 3^{ème} édition du Festival "Saône en Scène",
- CONSIDERANT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022,
- **DECIDE**
 - **D'APPROUVER** la convention de partenariat du festival « Saône en scène » 2022, jointe en annexe,
 - **DE FIXER** la contribution financière de la Commune à 1 500 €,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 03/11/2022
- Publication par voie électronique le 04/11/2022